

Convocation et affichage : 01 02 2024

Étaient présents : Tous les conseillers sauf : M CIZAIRE / de COMBAUD / Mme VOISIN.

Mme MAISSON Anne Marie est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance du 08 02 2024 est adopté à l'unanimité avec ajout subvention FSL et adhésion au CAUE.

Demandes de subventions :

UNANIMITE

Le maire présente 3 points concernant le personnel communal :

Indemnité pouvoir d'achat :

Ce point est repoussé au conseil suivant.
L'indemnité doit être versée avant le 30 06 2024.

Protection sociale complémentaire :

Après explications fournies par le maire les membres du conseil valident à l'unanimité une participation de 20€ / agent / mois. Par souci de simplification cette somme sera directement versée sur la feuille de paie des agents.

Tickets restaurant :

Le maire informe que la commune a adhéré au marché de tickets restaurant mis en place par la communauté de communes.
Le point sera débattu ultérieurement.

ZA Enr La Suisse :

UNANIMITE

Le maire explique que les modèles de délibérations concernant la loi portant sur l'accélération des énergies renouvelables sont arrivés. Il est donc préférable de reprendre les délibérations prises en octobre 2023 avec ces nouveaux modèles.

Délibération 1 :

Sur les parcelles cadastrées **A119 et A125** la commune est favorable au développement de projet d'énergie renouvelable du type agrivoltaïsme.
Pour rappel la commune souhaite que le projet se borne à ces 2 seules parcelles.

Délibération 2 :

Sur le plan de communication envers le public, il y a déjà eu :
Séances du conseil le 07/09/2023 et 05/10/10 2023 et affichage qui a suivi.
Publication dans la presse (le Progrès et la voix de l'Ain)
Enquête environnementale demandée par la DREAL (réalisée entre février et décembre 2024)
Puis au terme de l'avis de la DREAL : réunion publique (fin 2024/ début 2025)

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les deux délibérations proposées.

La commune conserve le souhait de travailler avec ses prestataires habituels. Des devis actualisés aux tarifs de 2024 ont été demandés.

Entreprise BLAIN Arnaud paysage pour un montant de : 6 276 € TTC

(Pour l'entretien : cimetière / village et Filioly et zone RD2 en agglo vers Moulinchevalier)

CUMA de Sandrans pour un montant de : 5 245,20 € TTC

(3 passages sur les talus des chemins communaux)

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les deux délibérations proposées.

Les conseillers décident unanimement d'arrêter de verser une subvention à l'AREB et de modifier les montants aux associations comme suit pour l'année 2024 :
(Augmentation moyenne de 20% du montant des subventions)

| | |
|----------------------------|---|
| DONNEURS DE SANG : | 200€ |
| ACADEMIE DE LA DOMBES : | 80€ |
| ADAPEI : | 80€ |
| RESTAURANT DU COEUR : | 130€ |
| LIGUE CONTRE LE CANCER : | 130€ |
| CROIX ROUGE : | 130€ |
| SECOURS CATHOLIQUE : | 100€ |
| ADAM (école musique) : | 100€ |
| ADAPA : | 130€ |
| REPAS DOMICILE EN DOMBES : | 100€ |
| ADMR : | 130€ |
| APE Collège Léon COMAS : | 8€ / élève |
| Centre aéré Villars : | 5€ / jour/enfant (durée maxi de 20 jours) |

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les montants des subventions aux associations pour 2024.

Celles-ci seront versées sitôt le budget 2024 approuvé.

Travaux au cimetière :

Les fortes pluies de l'automne ont engendré une rémanence d'eau dans le terrain à l'intérieur du cimetière. Il est donc proposé de drainer les allées pour évacuer l'eau vers le point bas (zone proche de l'ossuaire) et de renvoyer celle-ci via le fossé en bordure de la RD2.

Un devis a été demandé à la société LOCATRANSTER pour effectuer ces travaux. Le devis sera modifié pour enterrer moins profondément le drain.

Un devis corrigé est donc demandé pour le prochain conseil.

Mesures de péril sur 3 tombes :

3 tombes anciennes se dégradent fortement, le maire propose donc de lancer une procédure de péril imminent. La procédure de reprise pourrait ensuite être enclenchée pour ces concessions.

Concession C2-3 (GOURD-PERRIN)

Concession C2-6 (VIALLON)

Concession C4-18 (BARBIER-BACCONIER)

Des barrières ont été installées pour interdire l'accès à la concession C4-18.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité les procédures de péril des 3 concessions.

Travaux Eglise :

UNANIMITE

Le maire informe les conseillers que la dernière subvention attendue de la région Auvergne Rhône Alpes d'un montant de 50 000 € est arrivée fin janvier 2024. (Cette somme sera inscrite en RAR recettes de 2023 pour le BP 2024)

La tranche 5 est donc financièrement définitivement close.

Un devis de reprise de la peinture de la porte d'entrée est proposé pour un montant de 478,50 €.

Ce devis est validé à l'unanimité.

CAUE de l'Ain :

UNANIMITE

Le conseil avait émis le souhait de travailler avec le CAUE de l'Ain pour l'aménagement de la place de l'église. Il convient donc d'adhérer au CAUE.

Le montant de la cotisation est de 16,65 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité l'adhésion au CAUE.

FSL (Fonds de Solidarité Logement) :

UNANIMITE

Il est proposé de cotiser au Fonds de Solidarité Logement du conseil départemental de l'Ain

Le maire propose la somme de 100 € (valeur basée sur le calcul fait avec la population INSEE 2023).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité la somme de 100 € au FSL.

Informations diverses :

- Travail avec la gendarmerie pour l'évaluation de la sécurité de la collectivité avec Internet.
- Flyer sur la récupération du bac jaune pour le tri (entre le 06 mai et 22 juin).
- Réunion avec RSE le 09 02 sur le géoréférencement des réseaux électriques et questionnement sur enfouissement possible ligne RSE face au projet modes doux tranche 3.
- Départ d'une locataire d'un des logements SEMCODA au village (Le maire a fourni une liste de deux candidats possibles).

Fin 22h30.

La prochaine séance est fixée au jeudi 7 mars 2024 à 20h00 en mairie.

(CA 2023 et BP 2024)